

SNUipp - FSU

Unitaires 10

J'AI ENCORE REVE D'ELLE...

...de la rentrée qui va bien ! Pour laquelle tout serait prévu afin que les écoles travaillent dans la sérénité.

Bon, c'est vrai, moi je suis comme quand j'étais même, je n'aime pas la rentrée.

Mais, imagine : les classes prévues ne dépassent pas 20 élèves et même, les TPS sont limitées à 15 ; chaque classe accueillant des élèves de maternelle dispose d'une ATSEM ; des transports gratuits sont mis en place pour les sorties scolaires ; tous les élèves qui en ont besoin bénéficient du temps nécessaire d'accompagnement par un personnel formé ; les animations pédagogiques ont été repensées pour répondre aux besoins des enseignants et des équipes ; le ministre vient de créer un corps statutaire de personnel non enseignant dans les écoles (secrétariat, BCD, surveillance...) ... Enfin bref, tant de possibilités !

Cependant, on ne choisit pas plus les lubies du ministre que notre famille. Lui, il marche seul et il a décidé de poursuivre sa politique de vieilles lunes y compris celles qui ont fait leur preuve d'inefficacité ailleurs. Ce sera donc le retour de l'évaluationnisme. En évaluant donc, deux fois en CP et en CE1 et en ??? Puis en jugeant de l'efficacité des enseignants grâce aux résultats, c'est sûr, nous allons améliorer le système !

Il n'y a qu'à aller voir en Grande-Bretagne comme ça a bien fonctionné, par exemple combien d'affaires de trucages des résultats ont été dévoilées.

Mais voilà, j'habite en France, donc rien à voir !

Et maintenant, que vais-je faire ? Me souvenir que l'école « sera ce que tu la feras » ?

Allez, haut les cœurs, du nerf, de la niac : mouche ton nez, rigole pour faire semblant de ne pas pleurer et rentre en chantant, olé !

**Numéro 139
SEPTEMBRE
2018**

Contact
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07
snu10@snuipp

CPPAP
1219 8 07094
ISSN
2263 - 679X

Imprimeur & Editeur
SNUipp-FSU AUBE
3 bis rue Voltaire
10 000 TROYES

Directeur de publication
Jean Denis BRUNETTE

10 Numéros par an
Prix unitaire de 0,70 €

TROYES PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 13 septembre 2018

É DI TO



SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE !



Edito	P1
Qui sommes-nous?	P2-3
La CAPD, à quoi ça sert?	
Compte-rendu des CAPD du 28 juin et du 29 août 2018	P4
Action sociale	P5
Ce qui nous attend à la rentrée	P6-7
A vos agendas: les dates à retenir	P8

ENCART BULLETIN D'ADHESION

I.Desimpel



Fédération Syndicale Unitaire

QUI SOMMES NOUS ?

La section départementale du SNUipp-FSU, c'est avant tout une équipe d'enseignant(e)s, directeurs(trices), remplaçant(e)s qui partage son temps entre la vie de l'école, l'action syndicale et, pour certain(e)s, les mouvements pédagogiques et/ou d'éducation populaire. Nous puisons notre énergie dans la volonté d'agir pour une école plus juste, plus respectueuse des élèves, des enseignants et de tous les acteurs qui la font fonctionner aujourd'hui. Qui d'autres que les enseignants sont à même de penser l'école ? C'est pourquoi notre action se construit aussi avec vous, votre soutien et votre coopération. Comment ? En participant massivement aux **réunions, stages et manifestations** que nous organisons et pourquoi pas en rejoignant notre équipe. C'est pour nous la garantie de mener une réflexion la plus large possible sur les défis que nous devons relever. Nous, l'Ecole, notre métier en ont besoin ! Il est temps de reprendre la main sur notre métier et de changer l'Ecole !

Michèle ANDRIEU Maître spécialisée CMPP TROYES	Elue Hors Classe titulaire Commission Administrative Paritaire Départementale
Ludivine AUBRY Adjointe élém les Noés Près Troyes Permanence le jeudi	Membre du bureau du SNUipp-FSU 10 Référente PFS et Néo-titulaires
Jean-Denis BRUNETTE Adjoint élém J. Jaurès La Chapelle St Luc	Élu suppléant Commission Administrative Paritaire Départementale Représentant suppléant Commission de Réforme et Commission Départementale
Gaëlle CHABLE ULIS G. Guingouin Ste Savine Permanence le vendredi	Trésorière Elue titulaire Commission Administrative Paritaire Départementale Représentante suppléante Comité Technique Spécial Départemental et Conseil
Isabelle DESIMPEL Directrice élém J. Moulin La Chapelle St Luc	Élu titulaire Commission Administrative Paritaire Départementale Représentante suppléante Comité Technique Spécial Départemental Représentante suppléante Comité Technique Académique
Ana Maria FABIANO TRS Permanence le jeudi	Co secrétaire départemental du SNUipp-FSU Membre du bureau du SNUipp-FSU 10 Elue suppléante Commission Administrative Paritaire Départementale
Fabrice LAMQUIN ZIL élém Tauxelles Troyes Permanence le lundi	Co secrétaire départementale du SNUipp-FSU Permanent au service administratif du SNUipp national Élu titulaire Commission Administrative Paritaire Départementale Secrétaire du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail Départemental Représentant titulaire Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail Académique
Jean-Claude MURA Adjoint élém J. Jaurès La Chapelle St Luc Permanence le mardi	Membre du bureau du SNUipp-FSU 10
Xavier RANCE Adjoint mat J. Moulin La Chapelle St Luc Permanence le mardi après-midi	Représentant suppléant Comité Technique Spécial Départemental et Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail Départemental

<p>Christian ROUSSEAU <i>Directeur mat J. Moulin La Chapelle St Luc</i> Permanence le lundi après-midi</p>	<p>Co secrétaire départemental du SNUipp-FSU Membre du bureau du SNUipp-FSU 10</p>
<p>Nathalie ROUQUET <i>Directrice mat Creney</i></p>	<p>Représentante titulaire Comité Technique Spécial Départemental et Conseil Départemental de l'Education Nationale</p>
<p>Nathalie SCHUK <i>Adjointe mat S. Weil La Chapelle St Luc</i> Permanence le mardi</p>	<p>Co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU 10 Élue Hors Classe suppléante Commission Administrative Paritaire Départementale Représentante titulaire CDAS et CAAS Représentante titulaire Conseil Départemental de l'Education Nationale Représentante suppléante Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail Départemental</p>
<p>Céline SOLER Directrice mat Ervy le Chatel Permanence le jeudi</p>	<p>Élue suppléante Commission Administrative Paritaire Départementale</p>
<p>Clotilde POIROT <i>PEGC Collège Euréka Pont Ste Marie</i></p>	<p>Représentante titulaire Comité Technique Spécial Départemental</p>

CAPD

La CAPD, qu'est-ce que c'est ?

La **commission administrative paritaire départementale (CAPD)** est une commission administrative officielle qui est consultée sur toutes les questions qui concernent la gestion individuelle et collective des carrières des enseignant(e)s.

Les CAPD traitent actuellement des questions suivantes : avancements, promotions, accès au corps des PE, inéat-exéat, permutations, questions disciplinaires, liste d'aptitude à la direction d'école, départ en stage (formation continue ou CAPSH), mouvement.

Les CAPD examinent les divers aspects de la vie professionnelle et donnent des avis. Les élus du personnel peuvent demander un vote pour certaines décisions importantes. La voix du président (IA-DASEN) reste toutefois prépondérante, et c'est lui qui, en dernier ressort, décide.

Les CAPD se tiennent une fois par période à l'inspection académique. Elles sont présidées par l'IA-DASEN, accompagné de l'IANA.

La CAPD est un organisme paritaire. C'est à dire que siégent dans cette commission autant de représentants de l'administration que de représentants élus des personnels. Depuis les dernières élections professionnelles de 2014, le SNUipp-FSU est devenu majoritaire en occupant 4 sièges sur 7.

Elles sont un lieu d'expression où nous pouvons porter vos revendications sur ces différents sujets ou aborder des problématiques liées aux circu-

lares. La CAPD est aussi une instance de contrôle où le SNUipp-FSU peut vérifier le travail de l'administration en toute transparence et s'assurer que l'égalité de traitement est bien respectée pour l'ensemble du personnel.

Ce dont tient compte l'administration, c'est du rapport de forces en présence : des élus du personnel représentatifs, écoutés et entendus, en phase avec une profession mobilisée. Les CAPD sont souvent précédées de groupes de travail (GT) afin de définir des règles communes à tout le personnel et de préparer en amont. La CAPD officialise les décisions.



Pas touche aux CAPD !



Sous couvert d'un fonctionnement des instances jugé trop lourd, le gouvernement a mis sur la table un projet de réforme qui signe la fin du paritarisme dans la fonction publique et donc à l'Éducation nationale.

Fin mai, les organisations syndicales se sont vues remettre un document ministériel qui propose de supprimer les compétences des commissions administratives paritaires (CAP) sur des questions comme celles de la mobilité, des sanctions, des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement. Toutes questions qui seraient donc laissées entièrement à la discrétion de l'administration, sans la médiation des représentants du personnel.

Signez la pétition en ligne !

<http://www.fsu.fr/Petition-pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html>



CAPD du 28 juin 2018

Elle examinait la promotion à la Hors Classe.

Le DASEN de l'Aube a décidé de privilégier l'ancienneté, ce qui nous paraît être le « moins pire » des choix. La proportion Femmes/Hommes du département a été respectée: 83% de femmes et 17% d'hommes.

Promotions: croire à l'avancement au mérite n'est qu'une illusion...

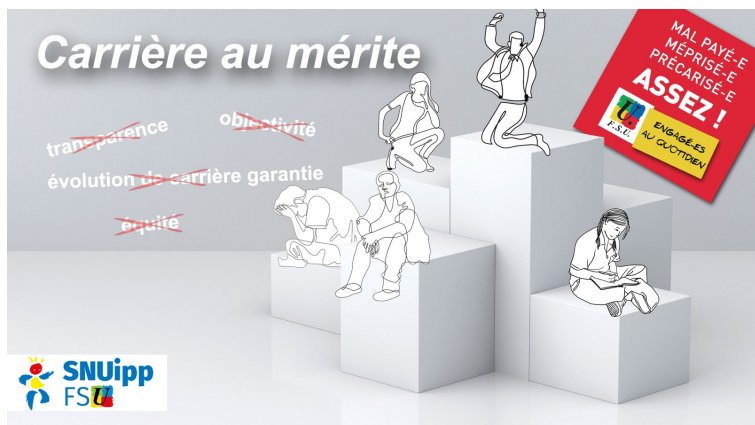
Rappel: le SNUipp-FSU défend le principe du même rythme d'avancement pour tous, seul garant d'une véritable équité et du respect de l'égalité femme/homme.

Celles et ceux qui sont encore persuadés que l'avancement « au mérite » a sa raison d'être devraient se demander:

- Je pense que je suis méritant. Est-ce le cas de ma hiérarchie?
- A 65 passages hors classe et 28 classe exceptionnelle par an, dans combien de temps tous les « méritants » pourront-ils être promus?

Par contre, diviser pour mieux régner est une règle qui demeure parfaitement efficace dans ce système.

Certains diront « oui mais, il y en a quand même qui ne font pas grand chose ! » Peut-être ! Mais combien sont-ils exactement ? Sans doute trop peu (moins de 2%) pour mettre en concurrence les 98% de « bosseuses et bosseurs ». Ce qui est vraiment injuste, c'est de faire son travail et de ne pas être promu !



Etaient à l'ordre du jour les autres points suivants:

- **Point sur les EXEAT/INEAT:** le SNUipp-FSU a insisté pour

rappeler que la situation exceptionnellement excédentaire du département devrait permettre une augmentation des exeats accordés.

Le DASEN a accordé tous les échanges possibles, laissé partir 16 collègues qui souhaitaient quitter le département et laissé entrer 5 personnes .

- **Affectation des personnes sans postes**

A l'issue de la CAPD, 26 personnes sont restées sans postes.

- **Avis des commissions sur les postes à profil**

CAPD du 29 août 2018

Une CAP restreinte le matin

Promotion à la classe exceptionnelle

31 personnes, 25 femmes et 5 hommes sont promus à compter du 1er septembre 2018 ainsi que 3 hommes à l'échelon spécial.

Une CAPD MOUVEMENT l'après midi

- Les 26 collègues restés sans postes à l'issue de la CAPD du 29 juin ainsi que les 9 collègues arrivant sur le département par ineat ont obtenu un poste lors de ce 3ème mouvement.

Il n'y aura pas de recours à la liste complémentaire cette année ni de recrutement d'enseignants contractuels.

- Le département accueille cette année 68 stagiaires et 5 stagiaires en renouvellement ainsi que 3 en prolongation de stage.
- Des décisions de carte scolaire ont été prises en janvier et en août: fermeture d'une classe à Dutreix, 1/2 poste d'EFIV (enfants du voyage) ouvert.
- Les collègues qui ont eu un rendez-vous de carrière l'année dernière devaient recevoir leur avis dans les 15 premiers jours de septembre. or l'administration commence à évoquer des problèmes d'application informatique. Nous avons rappelé que les délais devaient être respectés quitte à utiliser un autre format d'envoi. En 2018-2019, environ 220 personnes aux 6ème, 8ème et 9ème échelons sont concernés par cet entretien.
- Nous accueillons deux nouvelles personnes dans le département:

- Mme Dominique VERDENNE qui remplace Mme Ly-siane FORSPAGNAC en tant qu'I.E.N. de la circonscription de Bar sur seine.

- M. Mohamed BOUSHABI remplace Mme Cécile DES-CHAMPS en tant que D.R.H.

Secours exceptionnel et prêts d'urgence

Un « accident de la vie » (divorce, séparation, décès du conjoint, longue maladie, accident de voiture....) peut vous occasionner des frais (déménagement, frais d'avocat, réparation de voiture, frais d'obsèques....) entraînant des difficultés financières passagères.

Vous pouvez demander de l'aide au titre de l'action sociale pour un secours d'urgence non remboursable pouvant aller jusqu'à 1500 € ou un prêt à taux zéro par l'intermédiaire de la MGEN . C'est une aide ponctuelle pour vous aider à surmonter ce passage difficile de votre vie. Pour cela, il faut prendre contact avec Mme MAKHLOUF, assistante sociale à la DSDEN, qui montera votre dossier qui sera examiné en CDAS (commission départementale d'action sociale).

Cette commission se réunit une fois par mois, elle est composée de représentants des 3 organisations syndicales représentatives (FSU , SE-UNSA, SGEN-CFDT), de membres de la MGEN , de Madame ORTH Dominique secrétaire de l'action sociale , Madame MAKHLOUF qui présente le dossier ainsi que Mr BERTIN secrétaire général de la DSDEN.

A préciser que seuls les représentants des organisations syndicales et de la MGEN ont voix délibérative, l'administration n'a qu'une voix consultative.

Nathalie SCHUK élue du personnel Siège pour le SNUipp-FSU à la CDAS ainsi qu'à la CAAS Commission Académique de l'Action Sociale. De permanence au SNUipp-FSU Aube le *mardi*.

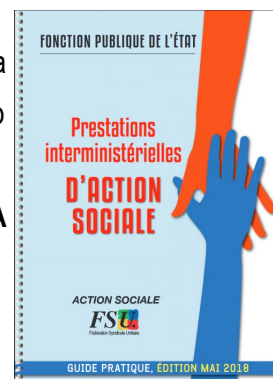
L'ACTION SOCIALE en faveur des personnels, ce sont aussi d'autres prestations pour : la garde des enfants, les études des enfants, les loisirs et vacances, l'installation et le logement, le handicap et la maladie, l'information juridique.

Il y a les **PIM** prestations interministérielles définies par le ministère de la fonction publique et les **ASIA** actions sociales d'initiative académique définies par le recteur.

Pour les PIM et les ASIA il faut télécharger les imprimés de demande sur l'intranet de l'académie :

<https://web.ac-reims.fr/iria/aides.html>

rubrique ressources humaines et carrière / accompagnement des personnels / prestations sociales.



Le dossier rempli est à adresser par courrier au **Rectorat de l'académie de Reims, service DAF2, 1 rue Navier, 51082 REIMS.**

Personnels pouvant bénéficier de ces prestations :

- agents de l'enseignement public en activité- contractuels de droit public (contrat d'u moins 6 mois consécutifs) rémunérés sur le budget de l'état.- retraités de l'éducation nationale
- veufs et veuves d'agents décédés et leur enfant orphelins à charge , si ils perçoivent une pension de réversion.
- assistants d'éducation rémunérés par un EPLE sous contrat d'au moins 6 mois pour les ASIA , prêts et secours et chèques vacances

CE QUI VOUS ATTEND DANS L'ANNÉE

Animations pédagogiques

M. Blanquer voulant faire la promotion de ses idées, elles ont été imposées par le ministère.

Il y aura donc 18 heures d'animations pédagogiques obligatoires autour de deux objets uniques: « enseignement et apprentissage de la lecture et de l'écriture » et « enseignement et apprentissage des mathématiques » .

A la place, n'hésitez pas à venir aux réunions d'informations syndicales que nous programmons. Vous avez le droit de le faire deux fois dans l'année. **Suivez les infos du SNUipp 10 !**

[Pour aller plus loin: le manifeste sur les animations pédagogiques:](https://www.snuipp.fr/actualites/posts/animations-pedagogiques-le-manifeste)

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/animations-pedagogiques-le-manifeste>



Ajustements des programmes à l'élémentaire : une réécriture guidée par les partis-pris d'un ministre

Passage en force

Des ajustements des programmes 2016 proposés par le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) entrent en vigueur à la rentrée 2018, malgré leur rejet unanime par le Conseil Supérieur de l'Education en juillet 2018. Un dialogue social une nouvelle fois bafoué: pas de consultation des enseignants et de leurs représentants, pas de réunion du comité de suivi des programmes, pas d'évaluations des programmes de 2016. Ces ajustements doivent être prochainement prolongés par des repères annuels produits unilatéralement par la DGESCO.

Une véritable réécriture

Consacrés aux fondamentaux « lire, écrire, compter, respecter autrui », les nouveaux textes se conforment aux convictions martelées dans la presse par un Ministre d'abord préoccupé par le détricotage de la loi de refondation de 2013.

De fait, les ajustements sont une véritable réécriture qui marque d'abord une rupture avec le principe de progressivité des apprentissages au sein des cycles. Une autre logique s'impose qui délaisse une démarche pédagogique intégratrice où

les compétences sont mises en cohérence dans un projet porteur de sens, au profit d'enseignements segmentés fondés sur l'entraînement, de procédures à automatiser, comme un retour aux programmes de 2008 sanctionnés par les évaluations PIRLS !

L'Éducation Morale et Civique est bouleversée : les compétences n'y sont plus acquises à travers l'expérience de situations vécues par les élèves, mais assimilées à des notions, dispensées par un enseignement magistral directif. Les règles de vie collective sont d'abord à respecter (61 occurrences en 18 pages...), avant d'être comprises. Les futurs citoyens sont ainsi clairement invités à appliquer la loi plutôt qu'à participer à son élaboration....

Plusieurs amendements des programmes sont emblématiques des partis-pris ministériels : en lecture, insistance sur la maîtrise du code et la fluidité supposée permettre en soi l'accès à la compréhension ; en cycle 3, suppression du prédicat et retour de notions grammaticales traditionnelles (COD/COI/compléments circonstanciels), entières du paradigme du passé simple, minoration de la production d'écrits rebaptisée écriture, au profit de l'étude de la langue. En mathématiques, pas de révolution majeure dans la continuité du rapport Villani, mais des repères annuels déjà mis à disposition pour le CP dont certains attendus irréalistes ne manqueront pas de provoquer des situations d'échec artificielles.

Inverser la vapeur

Pour le SNUipp-FSU, le cadre de référence des enseignements doit rester celui des programmes 2016, élaborés à l'issue d'une longue concertation et votés à l'unanimité par la communauté éducative. Si des évolutions sont souhaitables, en particulier des simplifications ou des corrections de formules jargonantes, pour améliorer leur lisibilité et les rendre plus opérationnels, ces aménagements doivent se fonder sur les remontées des besoins exprimés par les équipes pédagogiques. Tout le contraire du pilotage vertical exercé par l'actuel ministère.



Avec le SNUipp-FSU,
renforcer le pouvoir
d'agir enseignant.

Changeons l'école,

votons !  

CP et CE1 à 12 en REP et REP+

Le dédoublement des classes de CP en REP et de CE1 en REP+ se poursuit cette année. Cette mesure entraîne, faute de budget suffisant, des suppressions de postes de PDM, et des suppressions de postes ou des non ouvertures notamment en maternelle et dans le rural. Elle a eu pour conséquence d'augmenter les effectifs dans un certain nombre de classes. Le manque de locaux entraîne la suppression de salles d'informatique, de bibliothèque, de salles des maîtres... et contraint les enseignants à des organisations pédagogiques par défaut.

Évaluations CP-CE1

Trois évaluations standardisées sont prévues : à l'entrée du CP et du CE1 (fin septembre et début octobre) et mi CP (février-mars 2019).

Uniquement consacrées au français et aux mathématiques, ces évaluations dessaisissent les enseignants du travail d'élaboration d'outils au service de la conception d'enseignements adaptés à leurs élèves et au contexte de leur classe.

Pour en savoir plus: <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/evaluer-une-question-de-metier>



Rendez-vous de carrière et CAPD de recours

Le rendez-vous carrière effectué en 2017-2018 a fait l'objet d'un compte-rendu d'appréciations par l'IEN. Au cours de cette même année scolaire, il a été communiqué à l'enseignant qui a pu formuler des observations (dans un délai de 3 semaines). L'appréciation finale de la « valeur professionnelle » prise par l'IA-DASEN sera notifiée dans les deux semaines après la rentrée scolaire de septembre 2018. Dans un délai de trente jours, le collègue pourra en demander la révision si celle-ci ne lui convient pas par un recours gracieux auprès de l'IA-DASEN. En cas de réponse défavorable de l'IA-DASEN, il pourra alors saisir la CAPD "Recours" à nouveau dans un délai de trente jours. Cette CAPD, sur ces demandes de révision, devra se tenir préalablement à la CAPD des "promotions à l'avancement différencié" qui doit se dérouler avant la fin du mois de décembre 2018. Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter vos élus du SNUipp-FSU AUBE.

Classe exceptionnelle

Le nombre de promotions possibles est fixé à 20% de l'effectif du grade de classe exceptionnelle au niveau national. Une ré-

partition est ensuite effectuée au niveau des rectorats et des DSDEN.

Il faut avoir, à la date du 31 août 2018, au moins 3 ans d'ancienneté dans le 4ème échelon de la hors classe.

Les IA-DASEN inscrivent au tableau d'avancement les PE (critères : valeur professionnelle et les acquis de l'expérience), après consultation de la CAPD. Pour cette campagne 2018, les IA-DASEN pourront s'appuyer sur les avis portés sur la valeur professionnelle qui ont été rendus au cours du premier trimestre dans le cadre de la campagne 2017 d'accès à la classe exceptionnelle. Ils devront porter une attention particulière à l'équilibre entre les femmes et les hommes.

Nouvelle prime en REP+

Si une partie de la prime de 3 000 euros promise aux enseignantes et aux enseignants de REP+ par Emmanuel Macron leur sera bien versée au cours de l'année 2018-2019, le reste pourrait bien n'être attribué qu'aux plus « méritants ».

Et ça continue encore et encore!

Bien sûr que personne ne va cracher sur des sous en plus !

Cependant, si on se penche un peu sur les revendications des enseignants d'éducation prioritaire, la première **des demandes est l'amélioration des conditions de travail.**

Et là, il n'y a pas photo... Mesure prioritaire n°1: la baisse des effectifs par classe.

Combien de postes sont finançables avec l'argent mis dans cette prime qui va encore diviser les enseignants?



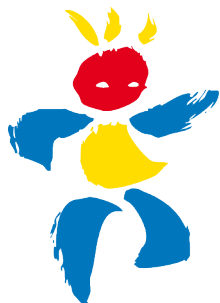
Dématérialisation des bulletins de salaire

L'arrêté du 30 juillet 2018 du M.E.N. institue la mise à disposition et la conservation sur support électronique des bulletins de paie. Le texte prévoit la mise en place d'un « espace numérique propre, créé et administré par la direction générale des finances publiques et selon des modalités garantissant la sécurité et l'intégrité des données, leur confidentialité et leur accessibilité. »



Le bulletin de paie sera dispo sur ENSAP le même espace perso qui sert au suivi de notre dossier retraite.

Pour en savoir plus: <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/la-feuille-de-paie-2-0>



SNUipp - FSU



A VOS AGENDAS!

CALENDRIER SCOLAIRE

Vacances de la Toussaint

Fin des cours : **samedi 20 octobre 2018**

Jour de reprise : **lundi 5 novembre 2018**

Vacances de Noël

Fin des cours : **samedi 22 décembre 2018**

Jour de reprise : **lundi 7 janvier 2019**

Vacances d'hiver

Fin des cours : **samedi 9 février 2019**

Jour de reprise : **lundi 25 février 2019**

Vacances de printemps

Fin des cours : **samedi 6 avril 2019**

Jour de reprise : **mardi 23 avril 2019**

Pont de l'Ascension

Fin des cours : **mercredi 29 mai 2019**

Jour de reprise : **lundi 3 juin 2019**

Vacances d'été

Fin des cours : **samedi 6 juillet 2019**

ETATS GENERAUX DE LA DIRECTION D'ECOLE

Judi 27 septembre à Paris

Ces états généraux nationaux font suite aux états généraux départementaux doivent être l'occasion de donner de la visibilité à la réalité du terrain, et de poursuivre la construction de revendications en lien avec l'évolution de la fonction : augmentation du temps de décharge, besoin d'une aide administrative et au fonctionnement de l'école...

Si vous souhaitez y participer, contactez rapidement notre section par téléphone ou par mail.

Pour en savoir plus: <http://10.snuipp.fr/spip.php?article792>

REUNION DE RENTREE SPECIALE SYNDIQUES

Vendredi 21 septembre

de 14h à 17h

au SNUIPP

Nous vous présenterons les enjeux de l'année (élections, carte scolaire, changements/risques liés aux évolutions annoncées des CAPD...) mais vous aurez aussi la parole pour nous signaler des situations particulières, exprimer vos attentes, nous interroger, nous alerter...

Si vous souhaitez participer, contactez-nous par mail ou par téléphone afin d'obtenir une convocation à joindre à votre demande d'autorisation d'absence.

STAGES DE FORMATION SYNDICALE

Notre section départementale a programmé 3 stages cette année scolaire.

► Un **STAGE MATERNELLE** le vendredi 16 novembre avec

Pascale GARNIER,

Sociologue, Pr sciences de l'éducation, Université Paris 13



► Un stage sur l'**avenir de la SEGPA** pendant la période 3 (dates et intervenants encore à définir).

► Un stage sur **les violences et incivilités à l'école** le 22 mars,

animé par **Bernard Defrance**, professeur de psychopédagogie et de philosophie de l'éducation en École normale d'instituteurs et professeur de philosophie en lycée actuellement en retraite.



Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes

03-25-73-70-07

snu10@snuipp.fr

Blog

<http://10.snuipp.fr>

Infos

Ce journal est édité par la section du SNUipp-FSU Aube. Il est financé par les cotisations de ses adhérents.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.



Avec le SNUipp-FSU, revoir le temps de travail.

Changeons l'école, votons !